



Ref : CFVU2021/21-0313

CFVU DU 18 MARS 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION DE DOUBLE DIPLOME ENTRE L'UNIVERSITÉ DU PAYS BASQUE (UPV/EHU, ESPAGNE) ET L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE, POUR LES MASTERS UNIVERSITAIRES "LINGÜISTICA Y FILOLOGIA VASCAS / EUSKAL HIZKUNTZALARITZA ETA FILOLOGIA" ET LE MASTER MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES, PARCOURS "ÉTUDES BASQUES".

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 mars 2021 réunie sous la présidence de Madame Marie MELLAC,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

Le Master en Linguistique et Philologie Basque ayant modifié des matières du Plan d'études, le présent avenant détermine le nouveau tableau d'équivalences entre les formations dans le cadre du double diplôme.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) L'AVENANT À LA CONVENTION DE DOUBLE DIPLOME ENTRE L'UNIVERSITÉ DU PAYS BASQUE (UPV/EHU, ESPAGNE) ET L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE, POUR LES MASTERS UNIVERSITAIRES "LINGÜISTICA Y FILOLOGIA VASCAS / EUSKAL HIZKUNTZALARITZA ETA FILOLOGIA" ET LE MASTER MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES, PARCOURS "ÉTUDES BASQUES".**

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 19/03/2021.*

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	27
Nombre de votes pour	27
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.